

GAUSSIN SA
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 20.360.981,20 Euros
Siège social : 11, Rue du 47^{ème} Régiment d'Artillerie
70400 HÉRICOURT
676.250.038 RCS VESOUL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE
DU 28 juin 2019

RAPPORT DE GESTION CONTENANT
LES MENTIONS RELATIVES AU GROUPE

COMPTES CONSOLIDÉS ET SOCIAUX
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

I. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE GAUSSIN.....	2
II. PARTICIPATIONS CONSOLIDÉES.....	2
III. ACTIVITÉ DU GROUPE.....	4
IV. PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS.....	9
V. FLUX DE TRESORERIE.....	17
VI. SITUATION DU GROUPE ET EVOLUTION PREVISIBLE.....	18
VII. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES.....	19
VIII. CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE DU GROUPE.....	21
IX. ACTIVITES DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT.....	21
X. EVENEMENTS POSTERIEURS A L'ARRÊTE DES COMPTES ANNUELS.....	22
XI. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX.....	22
XII. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX.....	22
XIII. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX.....	30
XIV. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	30
XV. AUTRES INFORMATIONS.....	30
XVI. RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	39
XVII. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	39
XVIII. RESOLUTIONS PRESENTEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	41

I. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE GAUSSIN

Bien que le groupe GAUSSIN n'atteigne pas les seuils prévus à l'article R.233-16 du Code de commerce, à savoir :

- total du bilan : 24 millions d'euros,
- montant net du chiffre d'affaires : 48 millions d'euros,
- effectif moyen : 250 salariés,

il établit des comptes consolidés pour répondre aux obligations liées à sa cotation sur Euronext Growth. Le périmètre et les méthodes de consolidation, retenus en fonction des critères d'usage, suivant que les filiales sont soit sous contrôle exclusif, soit sous contrôle conjoint, soit sous influence notable, sont les suivants :

société mère consolidante		critères de consolidation			
		contrôle exclusif		intégration globale	
		contrôle conjoint		intégration proportionnelle	
		influence notable		mise en équivalence	
GAUSSIN SA					
<i>GAUSSIN SA détient</i>	100%	BATTERIE MOBILE			Intégration globale
<i>GAUSSIN SA détient</i>	99,58%	LEADERLEASE			intégration globale
		<i>LEADERLEASE détient</i>	99,90%	SCI HALL 7	intégration globale
		<i>LEADERLEASE détient</i>	99,90%	SCI HALL 8	intégration globale
		<i>LEADERLEASE détient</i>	99,90%	SCI HALL 9	intégration globale
		<i>LEADERLEASE détient</i>	99,90%	SCI GDS VERGERS	intégration globale
<i>GAUSSIN SA détient</i>	100%	DOCK IT PORT EQUIPMENT			intégration globale
<i>GAUSSIN SA détient</i>	100%	PORT AUTOMATION SYSTEMS			Intégration globale
<i>GAUSSIN SA détient</i>	44,32%	METALLIANCE			mise en équivalence
		<i>METALLIANCE détient</i>	100%	TRIANGLE SERVICES INDUSTRIES	mise en équivalence

II. PARTICIPATIONS CONSOLIDÉES

L'activité de chacune des sociétés mentionnée au périmètre de consolidation est rappelée succinctement ci-après :

● GAUSSIN SA – intégration globale

Société consolidante, entreprise industrielle dont l'activité historique est constituée par la fabrication et la vente de véhicules de manutention de biens lourds et volumineux (automoteurs, remorques industrielles) fabriqués à demande en fonction de cahiers des charges spécifiques à chaque client. Cette activité à la demande est désignée « MTO - Made To Order » dans le présent rapport.

La société a développé ces dernières années des produits et services innovants dans le domaine du transport et de la logistique. Son savoir-faire englobe les transports de marchandises et de personnes, les technologies autonomes permettant un usage sans chauffeur de type Automotive Guided Vehicles, et l'intégration de tous

types de batteries, notamment électriques et hydrogènes. GAUSSIN SA bénéficie d'une forte notoriété sur quatre marchés en pleine expansion : les terminaux portuaires et aéroportuaires, la logistique et people mobility.

- **EVENT – intégration globale**

Société exclusivement orientée vers la recherche et le développement, fournit à GAUSSIN SA une force d'innovation permanente pour le développement de nouveaux véhicules, la protection du savoir-faire et le dépôt de nombreux brevets. Cette filiale a été prépondérante dans la phase de création et de développement du programme « ATT ».

La société Event a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à la société GAUSSIN SA en date du 29 décembre 2018 puis a été liquidée.

- **LEADERLEASE – intégration globale**

Société ayant pour objet la détention indirecte d'un parc foncier par ses filiales **SCI Hall 7, SCI Hall 8, SCI Hall 9bis et SCI GrandVergers**.

Les détentions foncières concernent les bâtiments industriels occupés par GAUSSIN SA et EVENT à Héricourt (70400). En 2014, la SCI Grands Vergers a acheté un terrain de 4 hectares à Héricourt situé « aux Guinnottes » pour construire un site de démonstration pour les matériels conçus par le groupe GAUSSIN.

Elle a pour objectif de proposer à la vente et à la location les produits construits par le Groupe GAUSSIN. Elle a été sortie de la cote le 13 mars 2018.

- **DOCK IT PORT EQUIPMENT – intégration globale**

Société dénommée **GAUSSIN ASIA** lors de sa constitution, filiale à 100% de GAUSSIN SA, de droit singapourien, créée en mai 2010 comme tête de pont du développement commercial du groupe en Asie.

- **METALLIANCE – mise en équivalence**

Société industrielle établie à Saint-Vallier en Saône et Loire, avec laquelle GAUSSIN a établi une collaboration industrielle dans le domaine de la fabrication d'éléments entrant dans la construction des automoteurs GAUSSIN SA.

Les échanges industriels et commerciaux entre le groupe GAUSSIN et METALLIANCE se font aux conditions d'usage du marché et l'information financière porte exclusivement sur le montant des échanges facturés entre entreprises liées.

La société GAUSSIN a annoncé en avril 2019 être entrée en négociation exclusive pour le rachat d'un bloc majoritaire d'actions qui porterait sa participation dans METALLIANCE à plus de 95%.

- **BATTERIE MOBILE – intégration globale**

Société orientée vers la recherche et développement, dont le capital est détenu à 100% par GAUSSIN SA. L'objet social de BATTERIE MOBILE porte sur la recherche et développement, la réalisation et la commercialisation de moteurs électriques, hydrogènes ou hybrides pour véhicules lourds, reposant sur les techniques des batteries ou de la pile à combustible, pouvant ainsi soit compléter, soit substituer l'offre de motorisations thermiques proposée par GAUSSIN sur ses véhicules.

Dans le cadre de son activité de R&D, BATTERIE MOBILE a conclu un partenariat avec le Commissariat à l’Energie Atomique (CEA). A ce titre, BATTERIE MOBILE a intégré des nouvelles compétences afin de pouvoir disposer à terme, du savoir-faire développé par le CEA et ainsi être capable d’industrialiser ces nouveaux produits.

● PORT AUTOMATION SYSTEMS SAS (PAS)– *intégration globale*

Cette société a été créée le 03 avril 2015. Le capital est détenu à 100% par GAUSSIN SA.

Cette société a fait l’objet d’une transmission universelle de patrimoine à la société GAUSSIN SA en date du 28 février 2019 puis a été liquidée.

III. ACTIVITÉ DU GROUPE

GAUSSIN MANUGISTIQUE® est une société d’engineering qui conçoit, assemble et commercialise des produits et services innovants dans le domaine du transport et de la logistique. Son savoir-faire englobe les transports de marchandises et de personnes, les technologies autonomes permettant un usage sans chauffeur de type Automotive Guided Vehicles, et l’intégration de tous types de batteries, notamment électriques et hydrogènes. Avec plus de 50 000 véhicules à travers le monde, GAUSSIN Manugistique bénéficie d’une forte notoriété sur quatre marchés en pleine expansion : les terminaux portuaires et aéroportuaires, la logistique et people mobility. Le groupe a noué des partenariats stratégiques avec de grands acteurs mondiaux afin d’accélérer sa pénétration commerciale : Siemens Postal, Parcel & Airport Logistics dans le domaine aéroportuaire, Bolloré Ports et ST Engineering dans le domaine portuaire, et Bluebus dans le transport de personnes.

Au cours des dernières années, le Groupe a complété son offre, en développant en partenariat avec le Commissariat à l’Energie Atomique (« CEA »), un système de motorisation modulable reposant sur des batteries interchangeables fonctionnant soit à l’électricité, soit à l’hydrogène, ainsi qu’un véhicule autonome. Les investissements en R&D ont permis au Groupe GAUSSIN de proposer aujourd’hui des solutions globales de manutention.

GAUSSIN SA est coté sur Euronext Growth à Paris depuis le 16/06/10. Les actions GAUSSIN SA sont cotées, depuis le 20/07/12, sur le groupe de cotation E2 (Offre au public), depuis l’obtention du Visa AMF n°12-360 en date du 17/07/12 sur le Prospectus.

Activité industrielle

L’activité industrielle du groupe GAUSSIN est segmentée en 5 gammes :

1. **L’activité MTO**
2. **L’activité PORTUAIRE**
3. **L’activité Logistique**
4. **L’activité aéroportuaire**
5. **L’activité People Mobility**
6. **L’activité Services**

Activité commerciale

Gamme portuaire :

En mars 2018, la société GAUSSIN SA a lancé le POWERPACK FULL ELEC LMP BLUE SOLUTIONS en partenariat avec la société BLUE SOLUTIONS afin d'équiper ses véhicules ATT, AIV et ATM. Un des avantages des batteries LMP® (Lithium Métal Polymère) de BLUE SOLUTIONS est de fonctionner de manière nominale à des températures élevées grâce à leur électrolyte polymère solide. Elles bénéficient, par conséquent, d'un véritable avantage dans des environnements très chaud (jusqu'à des températures moyenne de + 160°C).

Le groupe a aussi signé un contrat avec BOLLORE PORTS portant sur le co-développement de l'APM 75T, un tracteur FULL ELECTRIC destiné au transport de containers sur les ports commerciaux. L'APM 75T intégrera les spécifications techniques utilisées par BOLLORE PORTS sur les ports qu'il opère. Le véhicule sera disponible en version manuelle ou automatique grâce notamment à la navigation naturelle. L'APM HE LMP est actuellement en test dans une concession portuaire Bolloré Ports en Afrique.

En juin 2018, lors du salon TOC qui s'est tenu à Rotterdam, GAUSSIN SA a lancé :

- L'APM AUTONOME, la solution à l'automatisation des ports Brown Fields (ports existants qui souhaitent utiliser des solutions autonomes) et Green Fields (nouveaux ports qui ont intégré l'automatisation dès leur conception). L'APM Autonome « navigation naturelle » est équipé de technologies permettant la localisation du véhicule sans infrastructure. Il utilise principalement le capteur Lidar pour la localisation et la cartographie simultanées SLAM (Simultaneous localisation and Mapping), et différents capteurs pour la détection des obstacles. Grâce à ces technologies, GAUSSIN SA est en mesure de proposer des solutions flexibles de tracteurs FULL ELEC sans cabine dont la mise en opération est rapide et sans perturbation des activités.
- L'AIV REVOLUTION AUTONOME Navigation Naturelle, avec une capacité de charge de 70 tonnes, dans un milieu non structuré.

En octobre 2018, GAUSSIN a concédé une licence exclusive à ST ENGINEERING pour fabriquer et commercialiser le véhicule AGV FULL ELEC PERFORMANCE® à Singapour pour une durée de 20 années.

Gamme logistique :

En mars 2018, GAUSSIN a reçu avec son distributeur exclusif BLYD le Prix de l'Innovation dans le cadre du Salon International du Transport et de la Logistique (SITL) pour son véhicule ATM® (AutomotiveTrailerMover) FULL ELEC. L'obtention de ce prix à l'issue du salon qui s'est déroulé à Paris Nord Villepinte du 20 au 22 mars 2018 témoigne de l'accueil extrêmement positif réservé à ce véhicule de transport logistique.

Gamme Aéroportuaire :

En décembre 2018, GAUSSIN a signé un accord exclusif avec SIEMENS Postal, Parcel & Airport Logistics (SPPAL) portant sur la commercialisation au niveau mondial des Véhicules Autonomes de GAUSSIN (AGV) dédiés au Transport d'UC de bagages (Unité de Chargement). La nouvelle gamme de solutions AAT (Autonomous Airport Transporter) destinées aux aéroports sera inscrite dans le portefeuille de produits de SSPAL.

Gamme People Mobility :

En décembre 2018, GAUSSIN a signé un contrat de partenariat avec Bluebus, filiale du Groupe Bolloré, pour la conversion de son bus électrique de 6 mètres, en BUS AUTONOME destiné au transport de passagers.

Faits marquants de l'exercice

Rachat des titres de créances émis sur l'emprunt AGATE ASSETS S.A. à hauteur de 11,5 M€ et produit exceptionnel de 9 M€

Le 30/04/14, le Groupe GAUSSIN avait contracté un emprunt d'un montant de 13 M€ à rembourser in fine dans 7 ans (30/04/2021), avec possibilité d'un remboursement anticipé sans pénalité dès le 30/04/18. Ce financement porte intérêts dus annuellement au taux de 8 %, soit 1 M€ par an, jusqu'en 2020 et au taux de 9 % par la suite, soit 1,2 M€ par an.

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe GAUSSIN a conclu des accords avec des créanciers détenant 87,69 % du montant de cet emprunt, soit un montant de 11,5 M€, en vue du rachat de leurs titres de créance pour un montant et solde de tout compte de 2,5 M€, soit 21,7 % de la valeur nominale des titres de créances.

Suite à cette opération de refinancement, le capital restant dû s'élève à 1,5 M€ à fin décembre 2018 et les intérêts annuels sont dorénavant de 0,1 M€.

Le produit exceptionnel de 9 M€ et l'annulation de la dette à hauteur de 11,5 M€ ont été comptabilisés dans les comptes 2018 du Groupe GAUSSIN suite à l'accord du 20/03/2018 relatif à la modification de la convention de crédit de 13 M€ du 30/04/14 conclu avec l'émetteur de la dette.

Offre volontaire de rachat des actions LEADERLEASE

La société GAUSSIN a lancé une offre volontaire de rachat d'actions de sa filiale LEADERLEASE visant l'intégralité des 204 157 actions LEADERLEASE que la société ne détient pas, soit 1,4% du capital.

Les actions LEADERLEASE étaient admises à la négociation sur EURONEXT ACCESS sous le code ISIN FR0010921163 MLLEA.

L'offre de rachat a été ouverte le 28/12/17 et s'est clôturée le 02/02/18 inclus.

Suite à cette opération, la société GAUSSIN a pu acquérir 141 918 actions LEADERLEASE au prix unitaire de 0,8215 euro, soit un montant total en numéraire de 116 585.64 euros.

Au 31/12/18, la société GAUSSIN détient 14 546 165 actions de la société LEADERLEASE, ce qui représente 99,58% du capital.

Emprunts obligataires

Le Groupe GAUSSIN a signé, le 21/06/17, avec Atlas Special Opportunities, un contrat pour une émission réservée, d'un montant total de 6 M€ pour 6 000 obligations convertibles en actions. Cette opération a permis à la société d'encaisser 6 M€ le 29/06/17.

Au cours de l'exercice 2018, ce sont 3 400 obligations qui ont été converties en 26 956 373 actions. Au 31/12/18, il ne reste plus d'obligations à convertir en actions.

Augmentations de capital

Sur l'exercice 2018, GAUSSIN SA a réalisé plusieurs augmentations de capital d'un montant global de 19 M€ net de frais, dont 15.5 M€ en numéraires, afin de conforter ses fonds propres, de financer les investissements nécessaires à la finalisation des technologies en cours et donner à la société les moyens pour honorer son carnet de commandes.

Signature d'un contrat de licence d'industrialisation et commercialisation

La société GAUSSIN a signé en octobre 2018 un contrat de licence exclusive de 20 ans conclu jusqu'en 2038, comprenant un droit d'entrée payant et des redevances sur les ventes futures (royalties), avec la branche des systèmes terrestres de ST Engineering, lui permettant de fabriquer, promouvoir, distribuer et commercialiser l'AGV FULL ELEC PERFORMANCE[®] à charge ultra-rapide à Singapour.

Gaussin a constaté un produit de 400 K€ lié à la première tranche du droit d'entrée dans ses comptes de l'exercice 2018.

Un second versement de 2,4 M€ a été obtenu en mars 2019 suite à l'obtention par ST Engineering d'un marché de 80 AGV pour équiper le Port de Singapour. Cette deuxième tranche du droit d'entrée impactera les comptes 2019 du Groupe.

Projet « VASCO »

Le Groupe a démarré en 2016, à l'occasion de l'appel à projet de R&D structurant pour la compétitivité (PSPC) et en tant que chef de file d'un consortium, le projet « VASCO » (Véhicule Automatisé Supervisé pour Conteneur) dans le cadre du programme Investissement d'Avenir : il vise à développer une technologie 100% automatisée avec guidage sans infrastructure pour le transfert de conteneurs. Dans le cadre de ce projet, le Groupe s'est vu attribuer par le Commissariat Général à l'investissement, une avance remboursable de 5,5 M€ d'euros et une subvention de 0,3 M€. Les autres participants au consortium sont BA SYSTEMES qui s'est vu attribuer 2,1 M€, l'École Centrale de Nantes (0,3 M€) et l'Université de Lille 1 (0,6 M€), soit une enveloppe globale de 8,8 M€ pour le projet.

Une démonstration d'une flotte de véhicules AIV Revolution 100% autonome et 100% électrique et équipés du système ADV (Autonomous Driving Vasco) est programmée en mai 2019 sur le Port de Dourges. La fin du projet est prévue sur le second semestre 2019.

Revue des actifs du Groupe

La demande croissante des véhicules hydrogènes et électriques avec chauffeurs ou autonomes ainsi que la commercialisation via des distributeurs et via la concession de licences ont conduit le groupe à accélérer sa transformation en 2018, ce qui se traduit par des dépréciations importantes de ses actifs.

Cette transformation concerne :

1. Au niveau opérationnel, le développement de gammes homogènes centrées sur les véhicules électriques avec l'arrêt de la commercialisation des motorisations diesels et hybrides portuaires et le développement de nouvelles générations de prototypes a conduit à:
 - déprécier les stocks de matières premières et de produits finis pour un montant complémentaire de 4,5 M€, en particulier les ATT et les powerpacks du contrat CES, déprécier les actifs immobilisés et les anciens prototypes pour un montant complémentaire de 6 M€
2. Le La lancement en production de nouveaux modèles électriques en préséries qui a engendré des pertes constatées en provisions pour pertes à terminaison de 1,3 M€ à fin 2018. Des mesures correctives ont été mises en place en 2019,

3. la réorganisation des filiales avec une simplification de la structure du groupe entamée en 2018 et qui se poursuit sur 2019, ce qui a conduit à constater des dépréciations des immobilisations financières pour un montant de 12 M€ dans les comptes sociaux.

Test d'impairment

Le Groupe réalise des tests de dépréciation sur les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) lorsque des indices de pertes de valeur ont été identifiés.

En complément des dépréciations constatées sur l'exercice 2018 liées à la transformation du Groupe, le Groupe a mis en œuvre des tests de dépréciations pour s'assurer de la valeur recouvrable de son actif économique (ou capitaux employés correspondant à la somme de l'actif immobilisé du Groupe et de son BFR) conformément au référentiel comptable français (CRC n°99-02). Les capitaux employés par le Groupe s'élèvent à 19,7 M€ à fin décembre 2018.

La valeur recouvrable des actifs à tester a été déterminée à travers la méthode Discounted Cash Flow consistant à valoriser les actifs sur la base des flux futurs de trésorerie actualisés au coût moyen pondéré du capital.

Les flux futurs de trésorerie sont issus du Business Plan établi par la Direction du Groupe sur la base de plans à moyen et long terme de chaque activité, à la date du 31 décembre 2018.

Dans le cadre des tests de valeur, le taux d'actualisation avant impôt retenu au 31 décembre 2018 est de 12,5%, et le taux de croissance à l'infini de 1,5%.

Sur la base des hypothèses retenues, aucune dépréciation n'a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice 2018.

IV. PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Méthode de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2018 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Conformément aux dispositions du règlement 99-02, l'information comparative est donnée au titre du bilan et du compte de résultat consolidé aux 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017.

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'affaires	3 551	3 015
Autres produits d'exploitation	4 671	10 050
Achats consommés et autres charges externes	-7 980	-11 717
Impôts et taxes	-173	-192
Charges de personnel	-5 147	-4 903
Dotations aux amortissements et aux provisions	-20 610	-7 011
Autres charges d'exploitation	-532	-1 012
Résultat d'exploitation	-26 220	-11 770
Charges et produits financiers	-513	-1 075
Quote-part de résultats sur opérations en commun		
Résultat courant des entreprises intégrées	-26 733 [▼]	-12 846
Charges et produits exceptionnels	11 414	-2 154
Impôts sur les résultats	996	1 007
Résultat net des entreprises intégrées	-14 323	-13 993
Quote-part dans les résultats sociétés mises en équivalence	457	338
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-165	-3 175
Résultat net de l'ensemble consolidé	-14 031 [▼]	-16 831
Intérêts minoritaires	1	-41
Résultat net part du groupe	-14 030	-16 872
Résultat par action (en euros)	-0,09	-0,24
Résultat dilué par action (en euros)	-0,08	-0,24

→ **produits d'exploitation**

Au 31 décembre 2018, les produits d'exploitation consolidés, constitués du chiffre d'affaires et des autres produits d'exploitation, se sont élevés à 8.222 K€ contre 13.065 K€ au 31 décembre 2017.

1. Le chiffre d'affaires

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Chiffres d'affaires Portuaire	994	536
Chiffres d'affaires MTO	963	2 406
Chiffres d'affaires LOGISTIQUE	1 594	
Chiffres d'affaires autres		73
TOTAUX	3 551	3 015

Le chiffre d'affaires MTO est constitué de la vente d'automoteurs et de remorques standards.

Le chiffre d'affaires Logistique est constitué de la vente d'ATM.

Le chiffre d'affaires Portuaire est constitué de la vente de véhicules autonomes AGV, de remorques portuaires et de pièces détachées.

2. Les autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	31-déc-18	31-déc-17
Production stockée (1)	-2 072	4 564
Production immobilisée (2)	2 554	1 700
Subvention d'exploitation (3)	1 726	564
Reprises de provisions (4)	1 728	2 032
Transfert de charge d'exploitation (5)	60	956
Autres produits d'exploitation (6)	674	234
Autres produits d'exploitation	4 671	10 051

(1) La production stockée : la société a déstocké les ATM vendus à son distributeur et les AGV vendus à PSA Singapore

(2) Le groupe fabrique des prototypes afin de valider la réalisation industrielle des nouveaux produits développés dans le cadre du programme de R&D :

- Développement de l'Hydrogène : 525 K€,
- Développement de l'A.T.M. et A.P.M. électriques : 584 K€
- Développement des A.A.T. : 118 K€
- Développement du projet VASCO : 1.327 K€

(3) Les subventions comprennent le Crédit Impôt Recherche à hauteur de 1.726 K€ en 2018.

(4) Les reprises de provision concernent des reprises de provision pour risques pour 283 K€, des reprises de provisions sur PAT pour 280 KE, des reprises pour dépréciations des stocks pour 1 038 K€, ainsi que des reprises pour dépréciations pour 92 K€ et des reprises pour engagement retraite de 35 KE.

(5) Les transferts de charges de 2017 d'un montant de 956 KE correspondent :

- 740 K€, à une annulation de commissions à verser et qui avaient été provisionnées sur les exercices antérieurs.
- 85 K€, à des honoraires versés suite à la conclusion de l'emprunt obligataire de 6 000 K€ et qui seront imputés sur la prime d'émission au fur et à mesure des conversions

(6) Les autres produits intègrent la facturation des licences à hauteur de 400 K€.

→ activité produite

L'activité produite est la somme du chiffre d'affaires réalisé, soit 3.551 K€, de la production stockée, soit - 2.072 K€, et de la production immobilisée, soit 2.554 K€. L'activité produite en 2018 s'élève donc à 4.033 K€ (9.279 K€ en 2017).

→ autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes ont augmenté de 139 K€, à période comparable, en passant de 5.798 K€ à 5.937 K€.

Données en K€	31/12/2018	31/12/2017
Achats d'études et prestations de services	(1 581)	(1 579)
Achats non stockés de matières et fournitures	(146)	(159)
Sous-total autres achats	(1 727)	(1 738)
Sous-traitance	(10)	(18)
Locations	(391)	(515)
Entretien	(103)	(99)
Primes d'assurances	(195)	(215)
Personnel détaché et intérimaire	(118)	(217)
Rémun. d'intermediaires et honoraires	(1 853)	(1 788)
Publicité, publications et relations publiques	(593)	(341)
Transport	(128)	(134)
Déplacements, missions et réceptions	(566)	(504)
Frais postaux et frais de télécommunications	(92)	(81)
Frais bancaires	(125)	(115)
Autres services extérieurs et autres charges externes	(35)	(33)
Sous-total charges externes	(4 210)	(4 060)

→ Charges de personnel

Les charges de personnel se sont élevées à 5.147 K€ en 2018 contre 4.903 K€ en 2017, soit une hausse de 244 K€.

→ dotation aux amortissements

Les dotations aux amortissements sur les immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à 12.643 K€, contre 4.697 K€ au 31 décembre 2017, soit un impact négatif de 7.946 K€ sur 2018. Cette forte hausse est liée à une revue des actifs qui a entraîné des dépréciations complémentaires sur l'exercice 2018 (voir paragraphe spécifique dans les Faits marquants de l'exercice).

Les dotations sur les dépréciations d'actif constatées en 2018 s'élèvent à 6.169 K€.

Les dotations sur les charges d'emprunt à répartir sur 7 ans s'élèvent à 104 K€.

→ dotation aux provisions d'exploitation sur actif circulant

Les dotations aux provisions d'exploitation s'élèvent à 5.748 K€ et concernent la constatation d'une dépréciation des stocks à hauteur de 4.486 K€ (principalement 5 ATT et des powerpacks) et la dépréciation des créances clients à hauteur 1.262 K€.

→ dotation aux provisions d'exploitation pour risques et charges

Les dotations aux provisions pour risques et charges s'élèvent à 2.115 K€ au 31 décembre 2018. Elles concernent une perte à terminaison sur deux commandes en cours de production à hauteur de 1.330 K€, des provisions pour couvrir des risques salariaux pour 358 K€ et des risques divers pour 427 K€.

→ **résultat financier**

Le résultat financier est déficitaire de – 513 K€. Il se compose essentiellement de charges d'intérêts (- 532 K€).

→ **résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel est positif de 11.414 K€ et correspond à:

- Produit de 9.044 K€ lié au rachat de la dette Agate de 11.550 K€ pour un montant de 2.506 K€ ;
- Produit de 1.124 K€ lié à l'extourne des intérêts non échus de l'emprunt Agate pour 1.740 K€ annulés en contrepartie du rachat de la dette pour – 616 K€ ;
- Reprise de la provision pour risque fiscal de 2.610 K€,
- Les dotations de 846 K€ concernent la dotation complémentaire des frais sur l'emprunt Agate à hauteur de 517 K€ ainsi que l'ajustement d'un risque fiscal pour 329 K€,
- Autres charges exceptionnelles nettes pour 491 K€.

→ **résultat net des entreprises intégrées**

Après intégration des résultats financiers et exceptionnels, il en découle un résultat net des entreprises intégrées de - 14.323 K€ au 31 décembre 2018 (contre - 13.993 K€ au 31 décembre 2017).

Après constatation des résultats des sociétés mise en équivalence (457 K€) et des dotations sur les écarts d'acquisition (- 165 K€), le résultat net de l'ensemble consolidé ressort à – 14.031 K€ (contre 16.831 K€ au 31 décembre 2017).

Le résultat net part du groupe est déficitaire à hauteur de – 14.030 K€, contre un résultat déficitaire de – 16.872 K€ au 31 décembre 2017.

Bilan consolidé

ACTIF (K€)	31/12/2018	31/12/2017
Actif immobilisé	23 383	35 889
Capital Soucrit non appelé	0	
Ecarts d'acquisition	614	682
Immobilisations incorporelles	11 627	15 251
Immobilisations corporelles	6 482	12 683
Immobilisations financières	85	3 155
Titres mis en équivalence	4 575	4 118
Actif circulant	10 597	18 184
Stocks et encours	2 022	7 031
Clients et comptes rattachés	722	5 938
Autres créances et comptes de régularisation	3 656	4 819
Impôts différés actif		
Disponibilités et valeurs mobilières de	4 197	396
TOTAL ACTIF	33 980	54 073
PASSIF (K€)	31/12/2018	31/12/2017
Capitaux propres part du groupe	13 316	8 385
Capital	18 760	9 392
Prime d'émission	14 847	25 040
Réserves consolidées	-6 261	-9 175
Résultat consolidé	-14 030	-16 872
Intérêts minoritaires	9	29
Autres fonds propres		
Provisions pour risques et charges	4 283	6 043
Dettes	16 373	39 616
Emprunts et dettes financières	10 972	26 621
Fournisseurs et comptes rattachés	2 306	4 708
Autres dettes et comptes de régularisation	3 095	8 286
TOTAL PASSIF	33 980	54 073

→ **actif immobilisé**

Brevets et savoir-faire

Dans le cadre de l'acquisition le 15 juin 2017 de 51% des titres de la société BATTERIE MOBILE par la société GAUSSIN, un rapport du commissaire aux apports, daté du 24 mai 2017, sur la valeur des titres de la société BATTERIE MOBILE avait été émis.

Le commissaire aux apports agissant par ordonnance du Tribunal de Commerce de Vesoul dans le cadre de l'opération d'apport de titres de la société BATTERIE MOBILE à la société GAUSSIN a conclu dans son rapport que la valeur des apports n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif porté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société GAUSSIN. La conclusion du commissaire aux apports est basée sur des diligences normées par la doctrine professionnelle de la Compagnie des Commissaires aux Comptes qui implique notamment de vérifier la valeur des apports considérés dans son ensemble.

Pour la réalisation de ses diligences, le commissaire aux apports s'est notamment appuyé sur un rapport de valorisation de la société BATTERIE MOBILE au 31 décembre 2016 émis par le cabinet SORGEM. Cet avis sur la valeur de la société BATTERIE MOBILE est fondé sur :

- La valeur des brevets et savoir-faire donnés en licence à la société GAUSSIN ;
- Le coût de reconstitution de l'équipe de R&D ;
- La valeur des autres actifs ;
- La dette financière nette.

Ces travaux sur l'évaluation de la société BATTERIE MOBILE avait notamment abouti à la revalorisation des actifs incorporels de la société BATTERIE MOBILE dans les comptes consolidés du Groupe GAUSSIN clos au 31 décembre 2017 pour un montant de 12 M€. Cette opération n'avait pas eu d'impact sur le compte de résultat du Groupe.

Le montant de 12 M€ d'actifs incorporels correspond à des brevets et savoir-faire amortis sur 5 ans à compter du 1^{er} juillet 2017 dans les comptes consolidés. A fin décembre 2018, la valeur nette comptable de ces brevets et savoir-faire s'élève à 8 M€.

Autres immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles a augmenté de 1.464 K€ en lien avec les développements en cours des projets VASCO et Hydrogène. Les frais de R&D sont totalement amortis à fin décembre 2018.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles nettes de 6.482 K€ intègrent des immobilisations corporelles en cours pour 1.117 K€ qui correspondent à des frais internes de recherche et développement liés au développement de divers prototypes d'AIV et APM. Les immobilisations corporelles intègrent aussi les terrains et aménagements pour 2.184 K€. La forte baisse du poste est liée aux dépréciations complémentaires constatées sur des prototypes ATT, AIV et ATM.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières d'un montant net de 85 K€ comprennent un prêt accordé à la société CES pour 394 K€. Gaussin SA a signé en 2015, un accord de distribution des produits GAUSSIN sur le territoire Allemand avec la société Containerhandling Equipment Solutions (CES) GmbH et lui a octroyé un prêt de 400 K€ au taux de 5%. Compte tenu des difficultés financières de la société CES, ce prêt a été déprécié à 100%.

→ **actif circulant – stocks et travaux en cours**

Les stocks et travaux en cours nets s'élèvent à 2.022 K€ contre 7.031 K€ au 31 décembre 2017.

Le stock d'en-cours comprend des ATM. Les stocks de produits finis d'une valeur brute de 4.372 K€ correspondent à des produits destinés à l'activité portuaire (dont les 20 power-pack loués à Monté Malo pour 2.623 KE) et ont été dépréciés à hauteur de 4.356 K€.

→ **actif circulant – créances clients**

La valeur nette du poste « Clients et comptes rattachés » est de 722 K€ (5.938 K€ au 31/12/2017). Ce poste est déprécié à hauteur de 1.787 K€ (524 K€ au 31/12/2017).

→ **autres créances et comptes de régularisation**

Ce poste s'élève à 3.656 K€ au 31 décembre 2018.

Le poste créances fiscales et sociales s'élève à 1.499 KE et comprend de la TVA pour 949 KE, des crédits d'impôt recherche pour 509 K€ et du CICE pour 41 K€.

Ce poste comprend aussi 783 K€ de charges constatés d'avance et 1.148 K€ de créance Mayotte.

→ **actif circulant – impôt différé**

Les résultats ayant été déficitaires au cours des deux derniers exercices, le Groupe a décidé de ne pas maintenir ses impôts différés actifs.

→ **actif circulant – disponibilités**

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement s'élèvent à 4.194 K€ (dont 62 K€ de V.M.P.) contre 226 K€ au 31 décembre 2017 (dont 62 K€ de VMP).

→ **Passif – Capitaux propres**

Le montant cumulé des capitaux propres (part du groupe) s'élève à 13.316 K€ au 31 décembre 2018 par rapport à 8.385 K€ au 31 décembre 2017.

Les augmentations de capital réalisées au cours de l'exercice se décomposent de la façon suivante :

Accroissement du nombre de titres :	93.681.819 actions
Accroissement de la valeur nominale :	6.658 K€
Accroissement de la prime d'émission :	9.692 K€
Imputation des frais d'AK sur la prime d'émission :	- 859 K€

La société a décidé en 2018 d'une réduction du capital d'un montant de 19 781 K€ par imputation des pertes de l'exercice 2017 en totalité sur la prime d'émission.

→ **Passif – Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges s'élevaient au 31 décembre 2018 à 4.283 K€ contre 6.043 K€ au 31 décembre 2017. Ces provisions comprennent des provisions pour risques pour 2.409 K€ (Litige commercial couvert à hauteur de 1.688 K€), des provisions pour pertes sur contrat en cours pour un montant de 1.463 K€, des provisions pour garanties pour 220 K€ et des provisions pour retraite à hauteur de 191 K€.

→ **Passif – Emprunts et dettes assimilés**

Les emprunts et dettes financières, soit 10.972 K€, et sont constitués par :

- Les emprunts contractés par les SCI qui ont pour vocation de financer les actifs immobiliers du groupe à hauteur de 291 K€. Ils sont résumés comme suit :
 - Valeur d'origine cumulée : 1.240 K€
 - Capital restant dû : 291 K€
 - Durées : de 121 à 144 mois
 - Taux fixe : de 4,70% à 5,50%
 - Garantie hypothécaires
- Le solde de l'emprunt de 13.000 K€ contracté par la société GAUSSIN le 30/04/14 non annulé par l'opération de rachat de titres, soit 1.450 K€. Cf. partie III, paragraphe 5, faits marquants de l'exercice.
- Une aide à l'innovation remboursable de 1.600 K€ accordées par la BPI ;
- L'avance remboursable de 4.562 K€ perçue de la BPI (dont 2.049 K€ en 2018) dans le cadre du projet VASCO visant à développer des véhicules autonomes sans infrastructure au sol ;
- Les écritures de retraitement des matériels en location pour 2.789 K€ ;
- Des concours bancaires pour 3 K€.

→ **Passif – Dettes fournisseurs et comptes rattachés**

Les dettes fournisseurs s'élevaient à 2.306 k€ au 31 décembre 2018 contre 4.708 K€ au 31 décembre 2017.

→ **Passif – autres dettes et comptes de régularisation**

Ce poste s'élève à 3.094 K€ au 31 décembre 2018 par rapport à 8.286 K€ au 31 décembre 2017. Ce poste comprend notamment :

- des dettes fiscales et sociales pour 1.186 K€,
- des avances sur commandes pour 1.851 K€.
- des autres dettes pour 58 K€.

V. FLUX DE TRESORERIE

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés intégrées	-14 323	-13 993
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissements et provisions	11 787	5 265
- Autres produits et charges sans incidences	-8 428	424
- Variation des impôts différés	-996	-997
- Plus ou moins values de cession	20	179
Marge brute d'autofinancement	-11 940	-9 122
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (montant net de provisions)	3 794	743
<i>Comprend les variations suivantes</i>		
<i>Stocks</i>	5 009	-1 695
<i>Créances client</i>	6 087	-1 859
<i>Fournisseurs</i>	-2 456	564
<i>Autres créances/autres dettes</i>	-4 846	3 732
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-8 146	-8 379
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-1 464	-632
Acquisition d'immobilisations corporelles	-1 283	-1 733
Variation des immobilisations financières	-31	-2 434
Emission de prêts	-32	
Variation des dettes sur immobilisations		-2 702
Cession d'immobilisations	25	
Variation de périmètre	-117	35
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</i>	<i>-2 902</i>	<i>-7 466</i>
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital société mère	15 544	2 772
Frais d'émission d'emprunts		-85
Variation des titres d'autocontrôle	5	4
Passage en capitaux propres du boni / cession de titres propres		-6
Emission d'emprunts bancaires	2 325	12 608
Remboursements d'emprunts bancaires	-2 859	-932
Variation des autres emprunts et dettes financières		-229
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</i>	<i>15 015</i>	<i>14 131</i>
Variation de trésorerie	3 967	-1 714
<i>Trésorerie d'ouverture</i>	<i>226</i>	<i>1 940</i>
<i>Trésorerie de clôture</i>	<i>4 194</i>	<i>226</i>

→ **Flux de trésorerie générés par l'activité**

Les flux de trésorerie générés par l'activité, entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2017 sont consommateurs de trésorerie pour 8.146 K€ (dont + 3.794 K€ apportés par le BFR).

→ **Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement**

Les flux de trésorerie liés aux investissements, entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2017 consomment 2.902 K€ de trésorerie, principalement liés à la production immobilisée.

Les investissements ont porté sur l'activation de frais de R&D et de prototypes issus des différents programmes menés par le Groupe.

→ **Flux de trésorerie liés aux opérations de financement**

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement ont généré 15.015 K€.

Les augmentations de capital en numéraires réalisées en 2018 ont générées un apport de trésorerie de 15.544 K€, nets de frais. L'avance remboursable de la BPI a apporté 2049 K€ en 2018 et les intérêts courus ont augmentés de 277 KE.

Le remboursement des emprunts bancaires a généré une sortie de trésorerie de 462 K€.

La diminution de l'emprunt lié à un crédit-bail est de 657 KE

Les intérêts courus diminuent de 1.740 KE.

VI. FILIALES ET PARTICIPATION

La liste des filiales et participations du groupe est la suivante :

Nom des filiales	Activité	% Capital	Résultats 2018
BATTERIE MOBILE	Etudes électriques et hydrogène	100.00%	- 2.089.878 €
DOCK IT PORT EQUIPMENT	Activité commerciale	100.00%	- 8.625 €
LEADERLEASE	Location immobilière et mobilière	99.58%	- 5.460.673 €
PORT AUTOMATION SYSTEMS	Etudes sur l'Automatisation	100.00%	- 5.520 €
METALLIANCE	Métallurgie	44.32%	+ 1.043.164 €

VII. SITUATION DU GROUPE ET EVOLUTION PREVISIBLE

Le groupe dispose au 31 décembre 2018 d'un carnet de commandes fermes de 4.762 K€.

Le carnet de commandes n'inclut pas les droits d'entrée restant à recevoir au 31 décembre 2018 dans le cadre de la licence concédée à STELS à Singapour pour un montant de 3.600 K€.

La Société communique sur un carnet de commandes qui peut s'étaler sur une durée longue. Il peut exister soit des décalages, sans remettre en cause le carnet de commandes, soit des annulations totales ou partielles liées à l'activité du client, qui ont alors un impact sur l'activité, les résultats et la situation financière de la Société.

VIII. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

1. Risques et incertitudes auxquels sont confrontées les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation

Au sein du groupe, seule la société GAUSSIN SA développe à ce jour une activité industrielle et commerciale externe au groupe. Du fait de la dépendance des sociétés incluses dans ce périmètre de consolidation, la description des risques et incertitudes portera principalement sur GAUSSIN SA. Toutefois, il est fait préalablement un rappel succinct des risques et incertitudes attachés aux sociétés filiales.

A la date d'établissement du présent rapport, il n'est pas identifié de risques ou incertitudes concernant la société METALLIANCE et ses filiales, intégrées suivant la méthode de la mise en équivalence. La gestion de cette société est indépendante du groupe GAUSSIN et il n'existe aucun engagement qui pourrait entraîner le groupe GAUSSIN dans des obligations ou risques d'ordre financier ou d'ordre technique.

De même, il n'est pas identifié de risques et incertitudes relatifs aux valorisations des actifs immobiliers détenus par les SCI HALL 7, HALL 8 et HALL 9bis, filiales de LEADERLEASE.

2. Risque de liquidité et critères de continuité d'exploitation

L'activité en 2018 a été consommatrice de trésorerie à hauteur de 8,1 M€, et les opérations d'investissements ont été consommatrices de trésorerie à hauteur de 2,9 M€. Elles concernent notamment des investissements pour 3,2 M€. Ces besoins de trésorerie ont été financés par le recours à des financements externes, notamment :

- Financement par augmentations de capital pour 15,5 M€
- Financement par subvention et aide remboursable :
 - o encaissement de 2 M€ correspondant au 3^{ième} versement de l'aide accordée par le Commissariat Général à l'investissement dans le cadre du projet VASCO visant à développer des véhicules autonomes sans infrastructure au sol, correspondant à l'étape clé n°3 dudit projet,

Au cours du 1er semestre 2019, le Groupe a obtenu de nouveaux financements :

- Encaissement de 3,5 M€ suite à des augmentations de capital,
- Encaissement de la deuxième tranche du droit d'entrée de la licence concédée à STELS pour 2,4 M€.

Le groupe devra nécessairement faire appel à de nouveaux financements externes afin de poursuivre les investissements nécessaires à la finalisation des technologies en cours de développement et de pouvoir honorer son carnet de commandes.

Les comptes du Groupe sont ainsi présentés selon le principe de la continuité d'exploitation. Dans l'éventualité où de nouveaux financements externes ne seraient pas réalisés avant fin 2019, le principe comptable retenu pour l'établissement des comptes, basé sur la continuité d'exploitation, pourrait s'avérer inapproprié.

Néanmoins, compte tenu de la diminution de la dette de 11.55 M€ réalisée début 2018, du règlement de la dernière échéance en mai 2019 liée au litige commercial et de la maturité des programmes de R&D, le Groupe anticipe des besoins en trésorerie en diminution à compter de l'exercice 2019.

3. Risques fiscaux

Sur la société Batterie Mobile :

- En 2014, la société BATTERIE MOBILE a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les périodes du 12/04/12 au 31/12/13 et du 1/01/14 au 31/12/14. L'administration fiscale a constaté :
 - que certaines dépenses refacturées par le CEA dans le cadre du projet TECSUP n'étaient pas éligibles au CIR ;
 - que le CEA avait intégré la fourniture de châssis ATT dans sa facturation, alors que ces dépenses ne sont pas éligibles au CIR.

Le redressement porte sur une somme de 1 447 K€ majorées des pénalités de retard de 1 157 K€. La société qui a constaté en 2015 une provision de 2 281 K€ afin de couvrir l'ensemble de ses risques fiscaux, entend néanmoins contester ces rectifications.

Dans un courrier reçu en mars 2019, la Direction Générale des Finances Publiques déclare que les rectifications effectuées dans le cadre des contrôles portant sur les périodes du 12/04/2012 au 31/12/2013 et du 1/01/2014 au 31/12/2014 ne donneront pas lieu à mise en recouvrement.

Compte tenu de cette issue favorable, la provision a été reprise dans les comptes 2018.

- Un contrôle fiscal portant sur l'exercice 2015 s'est également terminé sur l'exercice 2018 et n'a pas eu d'incidence financière importante.
- A ce jour, il n'y a plus aucun contrôle fiscal en cours sur des sociétés du Groupe.

4. Risques sur les litiges

Un jugement, en date du 24/11/17, du tribunal de commerce de Vesoul a condamné la société GAUSSIN SA à payer à un client la somme de 1,6 M€. Une ordonnance du 09/03/18 a autorisé la société GAUSSIN à rembourser cette dette en 15 mensualités égales dont la dernière échéance sera versée en mai 2019.

GAUSSIN SA a interjeté appel de cette décision et a engagé une procédure en responsabilité envers le fournisseur du Power Pack hydride. La provision de 1,6 M€ est maintenue dans les comptes à fin décembre 2018.

5. Risque de change et risque de taux

Risque de change :

Le risque de change est fondé sur les ventes majoritairement facturées en USD depuis la commercialisation du programme ATT, avec pour corollaire des approvisionnements majoritairement facturés en euros.

Les créances et dettes en devises sont converties chaque mois au taux du mois M-1 publié au Journal Officiel dans leurs devises respectives. Ces devises sont réévaluées à chaque arrêté au cours de clôture.

Risque de taux :

Les lignes en place ne comportent pas de partie variable.

6. Risques sur les instruments financiers et produits dérivés

La société ne dispose pas de produit financier à risque.

7. Risques liés à la sous-traitance

A la date du présent rapport, le groupe GAUSSIN n'est pas confronté à une véritable dépendance vis-à-vis de l'un de ses fournisseurs ou sous-traitants.

Le groupe se fixe comme ligne directrice de diversifier ses sources d'approvisionnement pour chacun de ses composants et /ou matières premières pour éviter tout risque de dépendance.

8. Risques technologiques

Avec la capitalisation et l'exploitation d'un savoir-faire historique, le Groupe estime avoir non seulement démontré sa capacité à intégrer des technologies multiples mais surtout à proposer au marché de véritables ruptures entre les technologies traditionnellement utilisées et les technologies innovantes.

Un programme de standardisation et de modularité a été lancé depuis 2007 afin d'utiliser au maximum les sous-ensembles éprouvés, connus et certifiés par le marché pour proposer de nouvelles fonctionnalités. La Société intègre et maîtrise les métiers dans les domaines hydrauliques, électroniques, informatique embarquée, mécatroniques, depuis des décennies. Cette expertise est l'essence même de son image de marque et de sa réputation à relever avec succès les défis technologiques.

C'est pourquoi le Groupe maintient une stratégie fondée sur l'innovation, en poursuivant des investissements de R&D, afin de conserver cet atout différenciateur par rapport à certains de ses concurrents et à consolider les barrières à l'entrée sur ses principaux marchés. Ce savoir-faire se matérialise aujourd'hui, par l'existence d'un parc conséquent de véhicules fonctionnant parfaitement dans différents pays du monde et d'un solide portefeuille de titres de propriété intellectuelle (15 brevets déposés). Sur la protection de la propriété intellectuelle se reporter au paragraphe 4.3.1 ci-dessous.

Toutefois, les technologies sont amenées à évoluer vers plus de complexité et la non maîtrise de nouvelles technologies pourrait affecter significativement l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société. Dans le cadre de la préparation de ses comptes 2018, le Groupe a passé en revue ses actifs immobilisés et a constaté des dépréciations complémentaires de 5,8 M€ concernant notamment des véhicules prototypes ATM, AIV et ATT.

Le paragraphe traitant de l'activité en matière de R&D complète l'information mentionnée ci-dessus.

IX. CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE DU GROUPE

L'effectif salarié moyen du groupe pris dans le sens des sociétés consolidées suivant la méthode de l'intégration globale ressort à 42 personnes au 31 décembre 2018.

X. ACTIVITES DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société GAUSSIN SA a cédé l'ensemble des brevets qu'elle détenait à sa filiale EVENT, dédiée à la recherche-développement (R&D). EVENT poursuit sa politique de dépôt de brevets et marques afin de protéger les intérêts du groupe en matière de propriété industrielle. La société EVENT a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à la société GAUSSIN le 29 décembre 2018 et a ensuite été liquidée.

La création de la société BATTERIE MOBILE au premier semestre 2012, filiale à 100% de GAUSSIN, dont l'objet social porte sur la recherche-développement et la réalisation de moteurs électriques ou hybrides pour véhicules lourds, reposant sur les techniques des batteries ou de la pile à combustible en collaboration avec le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), a élargi l'activité de R&D du groupe GAUSSIN.

XI. EVENEMENTS POSTERIEURS A L'ARRÊTE DES COMPTES ANNUELS

Depuis le 01 janvier 2019, la société a réalisé des augmentations de capital pour 3,5 M€ avec la création de 16.006.104 titres.

La société PORT AUTOMATION SYSTEMS a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à la société GAUSSIN SA en date du 28 février 2019 puis a été dissoute.

Dans un courrier reçu en mars 2019, la Direction Générale des Finances Publiques déclare que les rectifications effectuées dans le cadre des contrôles portant sur les périodes du 12/04/2012 au 31/12/2013 et du 1/01/2014 au 31/12/2014 de la société BATTERIE MOBILE ne donneront pas lieu à mise en recouvrement. Compte tenu de cette issue favorable, la provision constituée pour couvrir ce risque a été reprise dans les comptes 2018.

La société GAUSSIN a annoncé en avril 2019 être entrée en négociation exclusive pour le rachat d'un bloc majoritaire d'actions qui porterait sa participation dans METALLIANCE à plus de 95%.

Hormis les informations portées dans le présent rapport, il n'existe pas d'autres événements postérieurs significatifs.

XII. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Ces informations ne sont pas fournies car elles auraient pour effet de fournir des renseignements à caractère individuel.

XIII. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à l'exercice précédent. Les conventions générales comptables ont été appliquées notamment celle relative à la continuité d'exploitation. Nous renvoyons au point VI du rapport de gestion consolidé car le critère de la continuité d'exploitation doit s'apprécier de la même manière pour les comptes sociaux.

Examen du bilan :

Le bilan 2018 comparé à 2017 se présente ainsi :

BILAN - ACTIF	31 décembre 2018			31-déc.-17
	brut	amortissements et provisions	net	net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
. Frais de développement	757 060	726 568	30 492	
. Concessions brevets et droits similaires	6 180 803	5 176 024	1 004 779	1 322 515
. Fonds de commerce	610		610	610
. Immobilisations incorporelles en cours	3 198 424		3 198 424	1 277 224
Immobilisations corporelles				
. Matériel et outillage	6 257 665	5 535 561	722 104	2 655 868
. Installations agencements et installations	744 360	257 077	487 283	489 520
. Matériel de transport	1 978	1 978	0	442
. Matériel informatique	121 869	95 040	26 829	8 864
. Matériel de démonstration salons	274 893	270 536	4 357	184 275
. Matériel et mobilier bureau	293 411	217 334	76 077	87 728
. Immobilisations corporelles en cours	1 116 488		1 116 488	624 278
Immobilisations financières				
. Titres de participations	25 918 370	12 091 396	13 826 974	25 344 348
. Autres titres immobilisés	1 250		1 250	3 091 610
. Prêts	400 477	400 477	0	0
. Autres immobilisations financières	711 247	5 336	705 911	155 518
Total des immobilisations	45 978 904	24 777 327	21 201 577	35 242 799
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours de production				
. Stocks matières premières	2 595 056	1 358 024	1 237 032	942 865
. Travaux en-cours de production de biens	768 015		768 015	86 462
. Stocks intermédiaires et finis	1 749 082	1 732 362	16 720	3 378 633
. Stocks marchandises			0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	153 841		153 841	380 166
Créances				
. Clients et comptes rattachés	2 499 853	1 671 624	828 229	6 517 764
. Autres créances	8 980 404	2 234 984	6 745 420	5 274 094
Divers				
. Valeurs mobilières de placement	61 777		61 777	61 777
. Disponibilités	3 036 136		3 036 136	204 475
. Charges constatées d'avance	395 535		395 535	490 255
Total de l'actif circulant	20 239 698	6 996 993	13 242 705	17 336 492
. Frais d'émission d'emprunts à étaler	45 406		45 406	666 560
. Ecart de conversion actif	1 126		1 126	192 218
Total des comptes de régularisation	46 532	0	46 532	858 778
TOTAL BILAN	66 265 135	31 774 320	34 490 815	53 438 068

→ **actif immobilisé**

Les immobilisations incorporelles ont augmenté de 1.633 K€.

- Augmentation suite à l'absorption de la société EVENT : 160 k€
- Mali de fusion affecté aux actifs incorporels pour 1.322 K€
- Acquisitions et productions immobilisée pour 939 K€
- Diminution suite aux dotations 2018 sur immobilisations et dépréciations pour 786 K€

Les immobilisations corporelles ont diminué de 1.618 K€.

- Augmentation suite à l'absorption de la société EVENT pour 1 K€,
- Acquisitions et productions immobilisée pour 1.501 K€,
- Diminution suite aux dotations 2018 sur immobilisations et dépréciations pour 3.121 K€.

Les titres de participation ont diminué de 11.517 K€. Cette variation s'explique par :

- Augmentation des titres de la société BATTERIE MOBILE suite à la libération du capital pour 255 K€,
- Apport des titres BATTERIE MOBILE suite à l'absorption de la société EVENT pour 490 K€,
- Augmentation de capital de la société BATTERIE MOBILE pour 3.500 K€.
 - o Au 31 décembre 2018, la société GAUSSIN détient 4.500.000 titres de la société BATTERIE MOBILE, ce qui représente 100% de son capital pour la somme de 8.569 K€.
- Diminution des titres EVENT suite à l'absorption de la société pour 13.492 K€
- Augmentation des titres LEADERLEASE pour 117 K€
 - o Au 31 décembre 2018, la société GAUSSIN détient 14.546.165 titres de la société LEADERLEASE, soit 99.58% du capital pour la somme de 11.361 K€.
 - o Ces titres sont dépréciés à hauteur de 11.361 KE, soit une dépréciation complémentaire de 2.382 KE constatée sur 2018
- Les titres de la société PORT AUTOMATION SYSTEMS (PAS) ont fait l'objet d'une dépréciation complémentaire de 5 K€ sur 2018. La société GAUSSIN détient 100% du capital pour 800 K€, dépréciés à hauteur de 290 K€.

Les autres titres immobilisés ont diminué de 3.090 K€ notamment :

- Annulation de l'emprunt par compensation des titres pour 2.505 K€.
- Annulation des intérêts courus pour 616 K€

Les autres immobilisations financières ont augmenté de 550 K€

- Augmentation des cautions pour 74 K€
- Augmentation des titres détenus dans le cadre d'un contrat de liquidités : + 11 K€
- Mali de fusion affecté à l'actif financier suite à l'absorption de la société EVENT : + 465 k€

→ actif circulant

L'actif circulant s'élève à 13.243 K€ au 31 décembre 2018 alors qu'il s'élevait à 17.336 K€ au 31 décembre 2017. Les principales variations concernent les postes suivants :

Les stocks ont diminué de 2.386 K€. Les provisions pour dépréciation s'élèvent à 3.090 K au 31 décembre 2018 et ramène la valeur des stocks à sa valeur probable de réalisation.

- Les stocks de pièces ont augmenté de 294 K€
- Les stocks d'en-cours de production ont augmenté de 682 K€ et correspondent à des ATM,
- Les stocks de produits finis ont diminué de 3.362 K€. Cette diminution s'explique par une baisse des stocks de 2.753 KE en valeur brute et par la constatation de dépréciation complémentaires de 609 K€.

Les créances ont diminué de 4.218 K€.

- Le poste clients et comptes rattachés s'élève à 828 K€ au 31 décembre 2018. Il se compose notamment de 283 K€ de créances intra groupe et de 2.216 K€ de créances hors groupe, qui sont dépréciées à hauteur de 1.672 K€.
- Le poste « autres créances » s'élève à 6.745 K€ au 31 décembre 2018. Il comprend principalement 1.148 K€ liés au remboursement d'un litige commercial, 859 K€ de TVA à récupérer, 4.459 K€VA d'avance de trésorerie accordées aux filiales du groupe, 221 K€ de CIR, 34 K€ de CICE et 24 K€ d'autres créances.
- Les disponibilités s'élèvent à 3.036 K€ au 31 décembre 2018 contre 204 K€ au 31 décembre 2017, soit une augmentation de 2.832 K€.

BILAN - PASSIF (avant répartition)		31-déc.-18	31-déc.-17
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		18 760 371	9 392 189
Prime d'émission		14 846 734	25 039 510
Bons de souscription d'actions			
Réserve légale		93 495	93 495
Autres réserves		41 317	41 317
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		-18 164 288	-19 781 470
Subvention d'investissement		0	0
Provisions réglementées		204 840	204 840
Total des capitaux propres		15 782 469	14 989 881
AUTRES FONDS PROPRES			
		4 562 292	2 513 780
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		3 864 294	2 634 766
Provisions pour charges			
Total des provisions pour risques et charges		3 864 294	2 634 766
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 727 709	18 140 484
Dettes financières diverses		10	1 170 751
Avances clients et comptes rattachés		1 850 682	367 049
Fournisseurs et comptes rattachés		5 370 617	7 803 590
Dettes fiscales et sociales		800 350	830 298
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		500 000	500 000
Autres dettes		412	690 325
Produits constatés d'avance		0	3 604 213
Total des dettes		10 249 780	33 106 709
Ecart de conversion passif		31 980	192 931
TOTAL BILAN		34 490 815	53 438 068

→ passif – capitaux propres

Le montant cumulé des capitaux propres s'élève à 15.782 K€ au 31 décembre 2018 par rapport à 14.990 K€ au 31 décembre 2017. Cette variation traduit d'une part, la perte nette de l'exercice d'un montant de – 18.164 K€ et d'autre part :

- des augmentations de capital par apport en numéraire pour 6.658 K€ et 9.692 K€ de prime d'émission,
- des conversions d'obligations convertibles en actions pour 2.696 K€ et 704 K€ de prime d'émission,
- une imputation sur la prime d'émission des frais liés aux augmentations de capital pour 859 K€,
- la conversion de 1.350 BSAR et de 1.162.760 BSA ont généré une augmentation de capital de 15 K€ et une augmentation de la prime d'émission de 51 K€,
- Une réduction de 19.781 K€ de la prime d'émission par imputation du résultat 2017

L'actionnariat se présente comme suit au 31/12/2018 :

Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital
Christophe GAUSSIN*	6 975 225	3,72%
Volker BERL	1 453 406	0,77%
Damien PERSONENI	1	0,00%
Martial PERNICENI	39 730	0,02%
<i>sous total Conseil d'administration</i>	8 468 362	4,51%
Autres actionnaires nominatifs	118 940	0,06%
Personnel -attributions actions gratuites	176 000	0,09%
Auto détention**	91 475	0,05%
Autres Actionnaires au porteur	178 748 931	95,28%
TOTAL du capital de la société	187 603 708	100,00%

* *Détention directe et indirecte via la société Milestone, détenue à 100%*

** *Actions détenues par le contrat de liquidité au 31/12/2018*

Augmentations de capital

La société GAUSSIN SA a procédé, sur l'année 2018, à plusieurs augmentations de capital :

- Le 18/01/18, réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 1.072 K€ par émission de 10.715.428 actions au prix unitaire de 0,14 €,
- Le 25/01/18, réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 714 K€ par émission de 7.142.571 actions au prix unitaire de 0,14 €),
- Le 22/02/18, réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 612 K€ par émission de 6.122.448 actions au prix unitaire de 0,25 €),
- Le 02/03/18, réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 700 K€ par émission de 7.000.000 actions au prix unitaire de 0,30 €),
- Le 16/03/18, réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 657 K€ par émission de 6.571.428 actions au prix unitaire de 0,35 €).
- Le 10/04/18, réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 303 K€ par émission de 3.030.000 actions au prix unitaire de 0,33 €).
- Le 13/04/18, réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 450 K€ par émission de 4.500.001 actions au prix unitaire de 0,30 €),
- Le 17/05/18, réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 370 K€ par émission de 3.703.703 actions au prix unitaire de 0,27 €),
- Le 04/06/18, réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 379 K€ par émission de 3.793.105 actions au prix unitaire de 0,29 €),
- Le 19/10/18, réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 600 K€ par émission de 6.000.000 actions au prix unitaire de 0,25 €),
- Le 23/10/18, réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 800 K€ par émission de 8.000.000 actions au prix unitaire de 0,25 €).

Ces augmentations de capital en numéraire ont généré des augmentations de capital de 6 658 K€ ainsi qu'une augmentation des primes d'émission de 9 692 K€, soit une création de 66 578 684 titres. A noter également une imputation de frais d'augmentation de capital de 859 K€.

Bons de souscription d'actions remboursables - BSAR

La société a, le 27 novembre 2013, sur autorisation du Conseil d'Administration du 29 octobre 2013 procédé à l'émission de 4.035.097 BSAR au prix d'émission de 0,15 €. Cette émission a donc représenté un apport en capitaux propres de 605.264 €.

- Nombre de BSAR restant à exercer au 31 décembre 2018: 3 175 452
- Prix de souscription du BSAR: 0.15 €
- Date d'expiration des BSAR : 29 novembre 2020
- Prix de souscription de l'action : 0.45 €
- Modalités d'exercice : 1 action pour 1 BSAR jusqu'en 2017 puis, 1,05 action pour 1 BSAR à compter de 2018.

Bons de souscription d'actions - BSA

Le 15 juin 2016, GAUSSIN SA a procédé à l'émission de 29 438 593 BSA attribués gratuitement. L'attribution gratuite des bons a été effective à compter du 29 juin 2016.

Les caractéristiques principales de ces BSA sont les suivantes :

- Nombre de BSA restant à exercer au 31/12/2018 : 28 186 353 devenus caducs.
- Prix de souscription du BSA : 0 €
- Date d'expiration des BSA : 31/12/18 inclus
- Parité d'exercice des BSA : 8 BSA donneront le droit de souscrire à 1 action de la société GAUSSIN SA de 0 ,10 €.
- Prix de souscription de l'action : 0,45 € par action

Bons de souscription d'actions – BSA-2016NC

- Nombre de BSA-2016 NC restant à exercer au 31/12/2016 : 5 000 000
- Date d'expiration des BSA-2016 NC : 5 ans à compter de la date anniversaire de leur souscription
- Parité d'exercice des BSA-2016NC : 1 BSA-2016NC donnera le droit de souscrire à 1 action de la société GAUSSIN SA de 0 ,10 euro.
- Prix de souscription de l'action : 0,45 € par action

→ passif – provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2018 à 3.864 K€ par rapport à 2.635 K€ au 31 décembre 2017. Ces provisions comprennent notamment une provision pour couvrir des risques d'exploitation à hauteur de 2 529 K€, et une provision pour pertes à terminaison d'un montant de 1.334 K€ pour couvrir des commandes à perte sur des lancements en production de nouveaux véhicules en préséries. Des actions correctives ont été prises en 2019..

→ passif – dettes

Ce poste s'élève à 10.250 K€ au 31 décembre 2018 par rapport à 33.107 K€ au 31 décembre 2017. Ce poste comprend :

- Le poste « Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit » concerne principalement l'emprunt consenti en 2014 par Agate d'un montant de 1.450 K€ augmenté de 277 K€ d'intérêts courus non échus ;
- Les avances et acomptes reçus intègrent notamment l'avance consentie par la société MONTE MALO de 195 KE pour l'acquisition de 3 chargeurs ;
- Les dettes fournisseurs de 5.371 K€ comprennent 3.247 K€ de dettes intra groupe ;
- Les dettes fiscales et sociales de 800 K€ intègrent 77 K€ de TVA à payer ;
- Les dettes sur immobilisations s'élèvent à 500 K€ ;

COMPTE DE RESULTAT	31-déc.-18	31-déc.-17
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	334 674	436 276
Production vendue de biens	3 095 961	7 290 076
Production vendue de services	138 848	263 759
Chiffre d'affaires net	3 569 483	7 990 112
Production stockée - variation des travaux en cours	-2 071 807	1 316 212
Production immobilisée	2 029 493	1 124 691
Subventions d'exploitation	0	210 000
Transferts de charges	156 015	308 518
Reprises sur provisions d'exploitation	1 792 753	1 795 253
Autres produits	482 506	56 444
Total des produits d'exploitation	5 958 443	12 801 229
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	95 496	159 700
Variation des stocks de marchandises	0	0
Achats matières premières et autres approvisionnements	3 026 364	4 707 715
Variation des stocks matières premières	-509 525	1 538 065
Autres achats et charges externes	5 984 309	4 943 176
Total charges externes	8 596 644	11 348 657
Total Impôts et taxes	90 723	93 812
Salaires et traitements	2 351 981	2 475 933
Charges sociales	1 020 420	1 029 429
Total charges de personnel	3 372 401	3 505 362
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 063 425	1 725 611
Dotations aux provisions sur immobilisations	2 121 644	
Dotations aux provisions sur actif circulant	3 239 022	1 651 121
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 983 250	270 542
Total Dotations d'exploitation	9 407 341	3 647 274
Autres charges	1 143 132	1 474 395
Total des charges d'exploitation	22 610 241	20 069 500
RESULTAT D'EXPLOITATION - E.B.I.T.	-16 651 798	-7 268 270
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers des participations	111 441	222 413
Autres intérêts et produits assimilés	517	618 093
Reprises sur provisions et transferts de charges financiers	19 700	29 806
Différences positives de change	6 477	19 700
Produits nets cessions valeurs mobilières de placement	350	
Total des produits financiers	138 485	890 012
CHARGES FINANCIERES		
Dotations pour dépréciations financières	4 628 896	10 283 402
Intérêts et charges assimilées	6 549 085	1 076 932
Différences négatives de change	773	7 461
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	0	0
Total des charges financières	11 178 754	11 367 796
RESULTAT FINANCIER	-11 040 269	-10 477 784
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (RCAI)	-27 692 067	-17 746 055
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 117 333	100
Sur opérations en capital	11 572 069	8 934
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Total des produits exceptionnels	12 689 402	9 034
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	235 114	826 012
Sur opérations en capital	2 532 949	16 669
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	516 694	1 211 451
Total des charges exceptionnelles	3 284 757	2 054 132
RESULTAT EXCEPTIONNEL	9 404 645	-2 045 098
RESULTAT AVANT IMPOT - E.B.T.	-18 287 422	-19 791 152
IMPOT SUR LES SOCIETES ET CONTRIBUTION SUR I.S.	-123 134	-9 683
RESULTAT NET DISTRIBUABLE	-18 164 288	-19 781 470

→ **chiffre d'affaires et produits d'exploitation**

Sur l'exercice 2018, le chiffre d'affaires s'élève à 3.569 K€ par rapport à 7.990 K€ pour 2017. Le chiffre d'affaires 2018 intègre la vente de 8 ATM, 2 AGV, 12 automoteurs, remorques et Cargo, ainsi que des prestations de SAV.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 5.958 K€ contre 12.801 K€ au titre de l'exercice précédent.

Les reprises de provision et transfert de charges de 1.949 K€ correspondent à :

- 1 793 K€ au titre des reprises de provisions, dont 280 K€ concernent la perte à terminaison et 1.038 K€ concernent les stocks, 191 K€ concernent les écarts de change.
- 156 K€ au titre des transferts de charges, dont 117 K€ correspondant à la refacturation des managements fees aux sociétés du groupe.

→ **charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation s'élèvent à 22.610 K€ en 2018 contre 20.070 K€ en 2017 et comprennent les « autres achats et charges externes » à hauteur de 5.984 K€.

Autres achats et charges externes	2018	2017	Ecart
Achats d'études	419	319	100
Sous-traitance services	747	1 001	-254
Energie	47	34	13
Petits matériels	51	70	-19
Sous-traitance générale	11	18	-7
Locations immobilières	733	745	-12
Locations mobilières	305	408	-103
Entretien et réparations	90	87	3
Prime d'assurance	164	183	-19
Etudes et documentations	15	8	7
Personnel extérieur	363	-431	794
Commissions versées		0	0
Honoraires avocats	336	265	71
Honoraires CAC et comptables	411	349	62
Honoraires liés à Alternext	203	207	-4
Honoraires divers	690	613	77
Publicité	617	328	289
Transport	128	134	-6
Déplacements, missions et réceptions	459	415	44
Frais postaux et Télécommunication	91	79	12
services bancaires	85	88	-3
Cotisations	19	23	-4
Sous-total Charges externes	5 984	4 943	1 041

→ **résultat d'exploitation**

En conséquence, le résultat d'exploitation de 2018 est une perte de 16.652 K€ par rapport à une perte de 7.268 K€ en 2017.

→ **résultat financier**

Le résultat financier affiche une perte de 11.040 K€ en 2018 contre une perte de 10.478 K€ en 2017. Ce résultat intègre la mali de fusion suite à l'absorption de la société EVENT à hauteur de 6.271 K€ ainsi que les intérêts à payer sur l'emprunt pour 200 K€. Ce résultat intègre aussi la dotation pour dépréciation des comptes courants pour 2.235 K€ et la dotation sur les titres pour 2.387 K€.

→ Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de 2018 est bénéficiaire de 9.405 K€ contre un déficit de – 2.045 K€ en 2017.

Un accord intervenu avec les créanciers de l'emprunt Agate a permis de réduire le montant de l'emprunt par compensation avec les titres de créances détenus à l'actif. Ainsi, la société a constaté :

- Produit sur cession d'actif : +11.550 K€
- Sortie d'actif : -2.506 K€
- Intérêts sur emprunt : -124 K€
- Annulation des intérêts : +1.117 K€
- Dotation complémentaire des frais sur emprunt : -517 K€
 - o Soit un résultat de 9.520 K€

Le contrat de liquidité a généré un résultat de +15 K€.

Les pénalités commerciales s'élèvent à 93 K€, les autres charges sont de 37 K€.

XIV. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Nous vous proposons de donner quitus entier et sans réserve à tous les administrateurs pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos en date du 31 décembre 2018.

Par ailleurs, nous vous informons que le mandat de Monsieur Christophe GAUSSIN arrive à expiration lors de la présente Assemblée.

En conséquence, nous vous proposons de renouveler le mandat de Monsieur Christophe GAUSSIN comme administrateur de la Société pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, Monsieur Christophe GAUSSIN ayant fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement de ses fonctions d'Administrateur et n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

XV. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous indiquons que le mandat de la société SOFIGEC AUDIT, Commissaire aux Comptes Titulaire, arrivera à échéance lors de l'assemblée générale de 2021 sur l'exercice 2020, et que le mandat de la société ORFIS, Commissaire aux Comptes Titulaire venu en remplacement de la société DELOITTE ayant démissionné en 2018, arrivera à échéance lors de l'assemblée générale de 2020 sur l'exercice 2019.

XVI. AUTRES INFORMATIONS

1. Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société

L'activité de la société ne présente aucun impact au niveau environnemental.

L'effectif moyen est en diminution avec 33 salariés en 2018 contre 45 salariés au 31 décembre 2017.

2. Politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-1 du Code de Commerce, la Société a examiné la politique de la Société, au cours de l'exercice écoulé, en matière d'égalité professionnelle entre hommes et femmes, sur la base des indicateurs relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes mentionnés au premier alinéa de l'article L. 2312-18 du code du travail et à l'article L. 1142-8 du même code.

La répartition des hommes et des femmes dans la Société est majoritairement masculine et homogène dans l'ensemble des filières.

Une majorité d'hommes se retrouve dans les fonctions managériales.

La Société étant particulièrement attachée à l'égalité de traitement entre hommes et femmes, elle poursuit une politique de promotion égalitaire.

3. Dépenses non déductibles fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que le montant des dépenses non déductibles des bénéficiaires assujettis à l'impôt sur les sociétés au titre de l'article 39-4 du code général des impôts intervenues au cours de l'exercice se sont élevées à 12 957 € et correspondent à la part non déductible de la location de véhicules étant précisé que le montant de ces charges vient en déduction du déficit fiscal reportable. L'impact théorique sur l'impôt sur les sociétés au taux de 28,00 % est de 3.628 €.

4. Opérations de rachat et de vente d'actions

Conformément à l'article L. 225-211 du Code de Commerce, nous vous rendons rendu compte des opérations d'acquisition d'actions réalisées au titre de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a acheté 141.918 titres LEADERLEASE à un prix de 0.8215 euro l'action pour 116.586 €.

Les opérations susvisées ont été réalisées au titre du contrat de liquidité confié à la société Invest Sécurité, en application des délégations confiées au conseil d'administration.

Au 31 décembre 2018, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Solde en espèces du compte de liquidité : 22.550,65 €
- 91.475 actions de 0,10€ de nominal, valorisés 23.467,44 € à la valeur d'achat.

5. Existence d'un plan de stock-options – Participation des salariés

Conformément aux articles L. 225-184 du Code de commerce, il est précisé qu'il n'existe aucun plan de stock-options.

Pour mémoire, un plan d'attribution d'actions gratuites avait été mis en place en 2012 au profit des salariés et mandataires sociaux ; après la période d'acquisition, 274.092 actions ont été attribuées.

Au cours de l'exercice 2018, le Conseil d'Administration a fait usage de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 août 2018 et a mis en place 3 plans d'actions gratuites au profit des salariés et mandataires sociaux dont les caractéristiques sont les suivantes :

Nom du Plan	AGA 2018-A	AGA 2018-M	AGA 2018-S
Date d'attribution par le Conseil d'Administration	18/10/2018	20/12/2018	20/12/2018
Nombre d'actions gratuites attribuées	1 600 000	5 000 000	2 840 000
Condition d'acquisition	Performance	Présence	Performance
Période d'acquisition	2 ans	1 an	1 an

La charge comptabilisée sur l'exercice 2018 au titre de ces 3 plans d'attribution d'actions gratuites s'élève à 30 K€.

6. Conventions réglementées

Il vous sera demandé de vous prononcer sur les conventions réglementées intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 au vu du rapport spécial du commissaire aux comptes établi conformément à l'article L.225-38 du code de commerce.

Il est par ailleurs précisé que les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice 2018, seront abordées ci-après.

Ces conventions portent notamment sur des opérations intervenues directement ou par personne interposée entre la société, son directeur général, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, et celles intervenues entre la société et une entreprise dont le directeur général, l'un des administrateurs est propriétaire, gérant, administrateur ou de façon générale dirigeant de cette entreprise.

1. Convention autorisée par les Conseils d'administration en dates des 8 février et 21 décembre 2008 portant sur les redevances sur brevets

→ **Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

→ **Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN**

La société GAUSSIN SA a cédé les brevets qu'elle détenait à sa filiale EVENT suivant acte de cession en date du 2 février 2009 avec date de prise d'effet fixée au 31 décembre 2008.

Il a été conclu le même jour, soit le 2 février 2009, un contrat de licence fixant une échelle de rémunération au bénéfice de la société EVENT, basée sur le chiffre d'affaires réalisé par la société GAUSSIN SA. Le chiffre d'affaires retenu s'entend de celui réalisé par la production d'engins, véhicules et en général tous équipements, services, cessions de licences de sous-traitance, dont la technologie se rapporte aux brevets acquis ou déposés par la société EVENT.

Pour l'exercice 2018, le chiffre d'affaires hors taxes retenu pour le calcul de ladite redevance est de 3.551.134€.

La redevance annuelle 2018 s'élève à 448.000 €. Cette redevance constitue une charge pour GAUSSIN SA et un produit pour EVENT.

2. Convention autorisée par le Conseil d'administration en date du 24 avril 2012 portant sur un contrat-cadre de recherche-développement et d'optimisation industrielle

→ **Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

→ **Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN, Monsieur Volker BERL et Monsieur Martial PERNICENI**

La société GAUSSIN SA fabrique et commercialise une gamme de véhicules de manutention portuaire désignée « gamme ATT ». Afin d'adapter cette gamme de véhicules aux demandes spécifiques de ses clients, GAUSSIN SA a conclu en date du 24 avril 2012 un contrat-cadre avec sa filiale EVENT afin que cette dernière réalise sur commande établie par GAUSSIN SA, les études et travaux d'adaptation, consolidation ou finalisation desdits véhicules conformément à la commande reçue de son client par GAUSSIN SA.

Le contrat-cadre conclu le 24 avril 2012 fixe l'ensemble des conditions et obligations des commandes d'études et travaux à effectuer.

En rémunération de l'exécution des études et travaux précités, EVENT doit percevoir une somme calculée comme suit, pour chacune de ses interventions :

- Base : prix de revient HT majoré d'une marge ne pouvant être inférieure à 25%,
- Commission de 7% pour toute commande complémentaire reçue de son client par GAUSSIN SA pendant l'exécution de la mission d'études et travaux, applicable sur le montant du règlement HT de la commande client.

En 2018, la société EVENT a refacturé 207.098 euros à la société GAUSSIN au titre de cette convention sans aucune majoration de marge.

3. Convention autorisée par les Conseils d'administration en dates du 30 juin 2008, 21 décembre 2008, 14 avril 2010 et 29 juin 2010 portant sur les avances de trésorerie entre les sociétés du groupe

- **Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**
- **Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN, Monsieur Volker BERL et Monsieur Martial PERNICENI**

Dans sa délibération du 30 juin 2008, le Conseil d'administration a fixé les conditions d'avances de trésorerie et de rémunération de ces avances de trésorerie pouvant intervenir entre les sociétés du groupe.

Les avances de trésorerie sont effectuées par mouvements de comptes courants entre les sociétés du groupe. Les intérêts sont déterminés à la clôture de chaque exercice social.

Dans sa délibération du 21 décembre 2008, le Conseil d'administration a fixé le taux de rémunération des comptes courants au taux maximum admis en déduction par l'administration fiscale.

Dans sa délibération du 14 avril 2010, le Conseil d'administration a autorisé la société GAUSSIN à conclure une convention de «cash-pool» avec un établissement bancaire afin de niveler la trésorerie générée par les avances en comptes courants des sociétés EVENT et LEADERLEASE.

Dans sa délibération du 29 juin 2010, le Conseil d'administration a étendu l'autorisation relative à la convention de «cash-pool» à l'ensemble des filiales et sous-filiales existantes et futures du groupe GAUSSIN.

Les avances de trésorerie sont réalisées soit par virements directs entre les sociétés du groupe, soit lors du nivellement automatique quotidien des soldes de trésorerie au titre du cash-pool.

Le taux maximum appliqué pour rémunérer les comptes courants pour l'exercice 2018 est fixé à 1,47 %.

Les soldes des mouvements de trésorerie et leurs rémunérations s'établissent comme suit pour l'exercice 2018 :

Soldes des avances de trésorerie en comptes courants

filiale	créance actif	dette passif
DOCK IT PORT EQUIPMENT	742 067	
LEADERLEASE	2 234 984	
SCI HALL 7	316 803	
SCI HALL 8	1 800 000	
SCI HALL 9 bis	312 697	
BATTERIE MOBILE	1 286 348	
PORT AUTOMATION SYSTEM	741	
total	6 693 640	0
Solde des comptes courants	6 693 640	

Rémunération des avances de trésorerie

en euros	charge financière GAUSSIN	produit financier GAUSSIN
DOCK IT PORT EQUIPMENT		10 402
EVENT		9 088
LEADERLEASE		57 381
SCI HALL 7		9 828
SCI HALL 8		20 330
SCI HALL 9 bis		4 404
BATTERIE MOBILE	808	
PORT AUTOMATION SYSTEM		8
total	808	111 441
Solde des comptes courants		110 633

4. Convention autorisée par le Conseil d'administration en date du 20 mars 2009 portant sur les baux commerciaux

- Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé
- Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN, Monsieur Volker BERL et Monsieur Martial PERNICENI

La société GAUSSIN SA est locataire des locaux industriels définis sous les appellations « hall 7 », « hall 8 » et « hall 9bis ».

Pour chacun des locaux industriels répondant à la définition ci-dessus mentionnée, il a été établi un bail commercial aux conditions d'usage, comme suit :

Bailleur du Hall 7 :	SCI du HALL 7	date d'effet : 1 ^{er} avril 2009
Bailleur du Hall 8 :	SCI du HALL 8	date d'effet : 31 décembre 2018
Bailleur du Hall 9 bis :	SCI du HALL 9bis	date d'effet : 1 ^{er} avril 2009

Les baux ont été renouvelés tacitement pour une durée de 9 années à compter du 1^{er} avril 2018.

LEADERLEASE est filiale de GAUSSIN à hauteur de :	99,58 %
SCI du HALL 7 est filiale de LEADERLEASE à hauteur de :	99,90 %
SCI du HALL 8 est filiale de LEADERLEASE à hauteur de :	99,90%
SCI du HALL 9bis est filiale de LEADERLEASE à hauteur de :	99,90 %

Monsieur Christophe GAUSSIN détient à titre personnel une participation dans chacune des 3 SCI mentionnées de 0,10 % du capital social.

La traduction chiffrée de la convention relative aux baux commerciaux s'établit comme suit :

Bailleur	date d'effet	date de fin	loyer comptabilisé en 2018	refacturation des charges locatives
SCI du HALL 7	1 ^{er} avril 2009		213.200	20.000
SCI du HALL 8	31 décembre 2018		0	0
SCI du HALL 9bis	1 ^{er} avril 2009		185.000	20.000
totaux			398.200	40.000

Le montant du loyer a fait l'objet d'une réévaluation en 2018.

Dans sa délibération du 1^{er} avril 2019, le Conseil d'Administration a autorisé et motivé le renouvellement de cette convention.

5. Facturation de « management fees » par GAUSSIN SA à EVENT, LEADERLEASE et BATTERIE MOBILE

- **Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**
- **Administrateurs concernés : Monsieur Christophe GAUSSIN, Monsieur Volker BERL et Monsieur Martial PERNICENI**

La société GAUSSIN a assumé la charge de salariés ou de personnels extérieurs remplissant des fonctions administratives ou de direction générale résumées sous le terme « management fees », dont les prestations ont bénéficié aux sociétés GAUSSIN SA, EVENT, BATTERIE MOBILE, LEADERLEASE et ses filiales.

Les coûts identifiés des personnels concernés sont composés des salaires, charges sociales et frais de mission pour les salariés et des facturations de prestations et frais de mission pour les personnels extérieurs. Ces coûts se sont élevés à la somme de 117.425 euros au titre de l'exercice 2018, incluant une quote-part de fonction support de 3%.

La fonction support regroupe les coûts de structure nécessaires à l'accomplissement de la fonction du salarié travaillant pour plusieurs sociétés du groupe tels les amortissements des installations et équipements mis à la disposition du salarié, la quote-part des loyers des bureaux, les fournitures diverses, énergie, informatique, entretien, et la quote-part d'impôts et taxes.

Les coûts identifiés ont été répartis, pour chaque salarié ou personnel extérieur, au prorata du temps consacré à chaque société du groupe.

Les « management fees » sont ainsi répartis comme suit, en euros :

	Montant H.T
EVENT (management fees refacturés)	37 685
LEADERLEASE (management fees refacturés)	38 645
BATTERIE MOBILE (management fees refacturés)	41 095
totaux	117 425

6. Convention autorisée par le Conseil d'administration en date du 02 décembre 2014 portant sur une mise à disposition d'un terrain.

- **Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**
- **Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN, Monsieur Volker BERL et Monsieur Martial PERNICENI**

Dans sa délibération du 2 décembre 2014, le Conseil d'Administration a autorisé la société GAUSSIN à disposer d'un terrain sis « Les GUINNOTTES » appartenant à la SCI LES GRANDS VERGERS moyennant une redevance annuelle forfaitaire de 50 000 euros H.T. à compter du 01 janvier 2015, renouvelable par tacite reconduction et résiliable avec un préavis d'un mois.

Le Conseil d'Administration du 21 décembre 2016 a étendu la convention de mise à disposition du terrain à l'ensemble de la parcelle. La redevance annuelle forfaitaire est donc de 200.000 € H.T à compter du 01 janvier 2017.

En 2018, la société SCI LES GRANDS VERGERS a facturé la somme de 200.000 euros à la société GAUSSIN au titre de cette convention.

Dans sa délibération du 1^{er} avril 2019, le Conseil d'Administration a autorisé et motivé le renouvellement de cette convention.

7. Convention portant sur une mise à disposition d'un terrain par LEADERLEASE.

- **Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**
- **Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN, Monsieur Volker BERL et Monsieur Martial PERNICENI**

LEADERLEASE est propriétaire d'un terrain couvert d'une dalle de béton situé sis 11 rue du 47ème Régiment d'Artillerie-70400 HERICOURT et d'une superficie de 21 548 m².

La société Gaussin souhaite utiliser le Terrain afin d'effectuer des essais, des démonstrations avec les véhicules qu'il fabrique.

LEADERLEASE par convention du 2 décembre 2014 a mis à disposition son terrain à GAUSSIN moyennant une redevance annuelle forfaitaire de 50.000€ H.T. pour une durée d'une année à compter du 01 janvier 2015 et renouvelable par tacite reconduction.

En 2018, la société LEADERLEASE a facturé la somme de 50.000 euros à la société GAUSSIN au titre de cette convention.

Dans sa délibération du 1^{er} avril 2019, le Conseil d'Administration a autorisé et motivé le renouvellement de cette convention.

8. Convention autorisée par le Conseil d'administration en date du 01 septembre 2014 portant sur un contrat de Services Agreement avec DOCK IT PORT EQUIPMENT PTE LDT.

- **Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**
- **Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN**

Dans sa délibération du 1^{er} septembre 2014, le Conseil d'Administration a autorisé la société GAUSSIN à conclure un contrat de service Agreement avec la société DOCK IT PORT EQUIPMENT PTE LDT calculé selon la formule COST +5%. Les échanges entre ces 2 sociétés existent depuis 2010.

Il a été constaté dans les comptes 2018 de la société GAUSSIN SA, au titre de ce contrat, une charge de 37.322 euros, selon la répartition suivante :

Service agreement 2018	: 37.322 euros
Total 2018	: 37.322 euros

9. Convention portant sur la cession des matériels et d'investissements dans le cadre du projet VASCO.

- **Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**
- **Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN**

Au titre de la convention susvisée, le Conseil d'Administration a autorisé la vente de matériels et d'investissements :

- Véhicule ATM pour 457 965 €

10. Convention autorisée par le Conseil d'administration en date du 21 décembre 2016 portant sur un contrat de mission avec la société MILESTONE.

→ **Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

→ **Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN**

Dans sa délibération du 21 décembre 2016, le Conseil d'Administration a autorisé un contrat de mission à compter du 01 janvier 2016. La société MILESTONE a une expérience dans les techniques des batteries ou de la pile à combustible.

Le montant de la redevance 2018, au titre de ce contrat est de 414.742 euros.

11. Indemnité de non concurrence autorisée par le Conseil d'administration en date du 6 février 2017

→ **Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

→ **Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN**

Dans sa délibération du 6 février 2017, le Conseil d'Administration a autorisé la société GAUSSIN à instaurer une indemnité de non-concurrence en cas de départ au profit de son président directeur général, Christophe Gaussin.

Cet engagement courra pour une durée de 24 mois à compter de la cessation de ses fonctions et aura pour objet d'interdire à Christophe Gaussin l'exercice d'une activité professionnelle concurrente à la société Gaussin SA.

Le montant de l'indemnité de départ s'élève à 24 mois de rémunération (fixe + primes).

Pour mémoire, le Conseil d'Administration du 1^{er} avril 2019 avait autorisé, en tant que de besoin, la poursuite de ces conventions.

Les conventions susvisées ont été réexaminées par le Conseil d'Administration.

Le Président rappelle que le Conseil d'Administration du 1^{er} avril 2019 a autorisé la reconduction des baux commerciaux conclus le 24 juillet 2009 avec la SCI DU HALL 7, la SCI DU HALL 8, et la SCI DU HALL 9 BIS, ainsi que des deux conventions de mise à disposition conclues le 2 décembre 2014 avec les sociétés LEADERLEASE et SCI LES GRANDS VERGERS.

Le Conseil d'Administration du 1^{er} avril 2019 a également autorisé la conclusion d'une convention confiant à Monsieur Damien PERSONENI une mission spéciale dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-46 du Code de commerce.

Le Président précise que ces conventions figureront dans le rapport de gestion pour l'exercice 2019.

6 Détention du capital social

En application des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de Commerce et de l'article 11, nous vous informons de la répartition du capital de la Société et de ses modifications intervenues au cours de l'exercice :

	Exercice N-1	Exercice N
<i>Personnes Physiques</i>		
M. Christophe GAUSSIN	7,43%	3,72%

7. Information sur les zones géographiques et sous-secteurs opérationnels sensibles dans la communication au marché des résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, cette information est jugée non significative compte tenu du montant du chiffre d'affaires réalisé.

8. Opération sur titres des dirigeants

Aucune opération sur titres des dirigeants sur l'exercice 2018.

9. Solde des dettes fournisseurs à la clôture de l'exercice

En application de l'article D.441-4 et l'article D.441-6-1 du code de commerce, nous vous présentons dans les tableaux suivants le nombre et le montant total des factures émises ou reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)												
	Article D.441-1,-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441-1,-1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90j.	91 j et plus	Total (1 j.et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90j.	91 j et plus	Total (1 j.et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées TTC	1 646 821	176 562	167 092	17 269		360 923	745 735	26 455	132 669	29 255	1 555 739	1 744 118
% du montant total des achats de l'exercice TTC		2%	2%	0%	0%	3%						
% du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							17%	1%	3%	1%	36%	41%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues TTC	484 898											
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.461-6 ou article L.443-1 du code du commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	. Délais contractuels :						. Délais contractuels :					
	. Délais légaux						. Délais légaux					

XVII. RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

nature des indications	n-4	n-3	n-2	n-1	n
	2014	2015	2016	2017	2018
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) capital social (euros)	16 116 875	21 938 593	9 051 123	9 392 189	18 760 371
b) nombre d'actions émises	16 116 875	21 938 593	45 655 214	93 921 889	187 603 708
c) nombre d'obligations convertibles en actions		0	0	0	0
II. Résultat global des opérations effectives					
<i>les amortissements et provisions sont mentionnés "nets de reprises"</i>					
a) chiffre d'affaires hors taxes (euros)	23 315 430	9 507 988	6 663 544	7 990 112	3 569 483
b) résultats avant impôts, amortissements, provisions et participation (euros)	-6 460 170	-13 052 729	-7 328 552	-6 474 085	-6 063 638
c) résultats avant impôts, amortissements et provisions (euros)	-6 460 170	-13 052 729	-7 328 552	-6 474 085	-6 063 638
g) impôt sur les bénéfices (euros)	0	0	0	-9 683	-123 134
e) participation légale (euros)	0	0	0	0	0
f) résultats après impôts, amortissements, provisions et participation (euros)	-4 658 831	-11 449 074	-11 057 008	-19 781 470	-18 164 288
g) montant des bénéfices distribués (euros)		0	0	0	0
III. Résultat des opérations régit à une seule action					
a) bénéfices avant impôts, amortissements, provisions et participation (euros)	-0,40	-0,59	-0,16	-0,07	-0,03
b) bénéfices avant impôts, amortissements et provisions (euros)	-0,40	-0,59	-0,16	-0,07	-0,03
c) bénéfices après impôts, amortissements, provisions et participation (euros)	-0,29	-0,52	-0,24	-0,21	-0,10
g) Dividende versé à chaque action (euros)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IV. Personnel					
a) nombre de salariés (effectif moyen annuel)	39	51	50	46	34
b) montant de la masse salariale (euros)	2 091 142	2 671 247	3 249 538	2 475 933	2 351 981
c) montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (euros)	1 205 804	1 049 533	1 308 939	1 029 429	1 020 420

XVIII. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Liste des mandataires sociaux et de leurs fonctions exercées dans d'autres sociétés

a. Monsieur Christophe GAUSSIN

Fonction	Nom Société
Président	SA GAUSSIN SAS EVENT (société ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à la société GAUSSIN en date du 29 décembre 2018, puis dissoute) SA LEADERLEASE DOCK IT PORT AUTOMATION SYSTEMS – PAS MILESTONE FACTORY
Directeur Général	SA GAUSSIN SA LEADERLEASE
Administrateur	SA GAUSSIN SA LEADERLEASE
Gérant	SARL 3C CONSTRUCTION SCI LES ECOLES SCI IMMOBILIERE DU FAUBOURG 54
Représentant permanent	SA LEADERLEASE, gérante de : SCI HALL 7 SCI HALL 8 SCI HALL 9 bis SCI LES GRANDS VERGERS

b. Monsieur Damien PERSONENI

Fonction	Nom Société
Administrateur	Gaussin SA

c. Monsieur Volker BERL

Fonction	Nom Société
Administrateur	Gaussin SA Mycell Technologies OthogenRx Leaderlease SA
Gérant	Mycell Technologies

d. Monsieur Martial PERNICENI

Fonction	Nom Société
Président	Assurance François SA
Administrateur	Leaderlease SA Gaussin SA

2. Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société avec une filiale

Néant

3. Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital

Le tableau des délégations en matière d'augmentation de capital figure en annexe du présent rapport (Annexe II).

4. Modalités d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article L 225-37-4 du Code de commerce, il vous est indiqué que votre Conseil d'administration a, au titre de sa réunion en date du 30 septembre 2013, confirmé l'option du cumul des fonctions de Président et de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration est composé de quatre administrateurs à savoir Messieurs Christophe GAUSSIN, Volker BERL, Damien PERSONENI et Martial PERNICENI.

XIX. RESOLUTIONS ORDINAIRES PRESENTEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Proposition d'affectation du résultat

Après avoir proposé d'approuver les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et ainsi que le montant des charges visées à l'article 39.4 du CGI, il vous sera proposé d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018, soit la perte de (18.164.288,27) euros, à hauteur de 13.000.000 € sur le compte « *Primes d'émission, de fusion, d'apport...* » et à hauteur de 5.164.288,27 € en report à nouveau.

Vous aurez ensuite à approuver les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce.

Ensuite de quoi, il vous sera demandé de donner quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2018 et de fixer le montant des jetons de présence pour l'année 2019 à 80.000 euros.

2. Renouvellement de l'autorisation à donner au Conseil d'Administration pour l'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce

Comme les années précédentes, il sera demandé à l'Assemblée de voter la résolution ordinaire ayant pour objet de renouveler l'autorisation et délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et ainsi, aux fins de permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers. Le prix maximal d'achat sera de 10 euros par action soit un montant maximum des fonds à consacrer au rachat d'actions qui serait de 173.573.066 euros.

Tel est l'objet des résolutions ordinaires qui vous sont proposées et qui, nous l'espérons, recevront votre approbation.

Le Président précise que le Conseil d'Administration se réunira très prochainement afin d'arrêter le rapport sur les résolutions extraordinaires et de fixer définitivement le texte des résolutions extraordinaires, ainsi que la date de convocation de l'Assemblée Générale qui est actuellement envisagée le vendredi 28 juin 2019 à 10H00.

Le présent rapport de gestion relatif aux comptes sociaux de GAUSSIN SA et consolidés du Groupe GAUSSIN au 31 décembre 2018 a été arrêté par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 29 avril 2019.

Pour le Conseil d'Administration

_____ Christophe GAUSSIN _____
Président

Annexes :

Rapport du conseil d'administration sur les résolutions proposées
Etat des délégations en matière d'augmentation de capital

DELEGATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN VIGUEUR,
CONSENTIES AU TITRE DE L'AG DU 21 JUIN 2018

DELEGATION	MONTANT MAXIMUM	Fixation du Prix	DUREE	Utilisation Date / Emission
AGE 21/08/2018 - 12ème résolution : Délégation au Conseil d'Administration, en vue de consentir au profit des bénéficiaires qu'il déterminera, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, des actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite d'un maximum de 10% du capital social conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce	10% du capital social à la date de leur attribution par le Conseil d'Administration	N/A	38 mois soit 21/10/2021	18/10/2018 Attribution gratuite de 1.600.000 actions nouvelles 20/12/2018 Attribution gratuite de 5.000.000 actions nouvelles 20/12/2018 Attribution gratuite de 2.840.000 actions nouvelles
AGE 21/08/2018 - 13ème résolution : Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier (placement privé)	20% du capital/an (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maximale de 20 %	18 mois soit 21/02/2020	18/10/2018 Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 200.000 euros par émission de 2.000.000 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 0,25 euro (montant total de 500.000 euros)
AGE 21/08/2018 - 14ème résolution : Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce (IRPP)	1 M€ de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 21/02/2020	
AGE 21/08/2018 - 15ème résolution : Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières	50% du capital (imputable sur le plafond global)	Déterminé par le conseil d'administration	26 mois soit 21/10/2020	

DELEGATION	MONTANT MAXIMUM	Fixation du Prix	DUREE	Utilisation Date / Emission
donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société et/ou à des titres de créance				
AGE 21/08/2018 - 17ème résolution/18ème résolution Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à Atlas Special Opportunities	10M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 21/02/2020	
AGE 21/08/2018 - 19ème résolution/20ème résolution Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à toute entité ou fonds géré par Atlas Special Opportunities	10M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 21/02/2020	
AGE 21/08/2018 - 21ème résolution/22ème résolution Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à Atlas Capital Market	10M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 21/02/2020	
AGE 21/08/2018 - 23ème résolution/24ème résolution Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à toute entité ou fonds géré par Atlas Capital Market	10M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 21/02/2020	18/10/2018 Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 800.000 euros par émission de 8.000.000 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 0,25 euro (montant total de 2.000.000 euros)
AGE 21/08/2018 - 25ème résolution/26ème résolution Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à la SICAV Aurore Invest Fund	10M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 21/02/2020	18/10/2018 Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 160.000 euros par émission de 1.600.000 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 0,25 euro (montant total de 400.000 euros) 29/01/2019 Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 145.833,40 euros par émission de 1.458.334 actions nouvelles au prix

DELEGATION	MONTANT MAXIMUM	Fixation du Prix	DUREE	Utilisation Date / Emission
				de souscription unitaire de 0,24 euro (montant total de 350.000,16 euros) 10/04/2019 Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 292.683 euros par émission de 2 926 830 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 0,205 euro (montant total de 600.000,15 euros)
AGE 21/08/2018 - 27ème résolution/28ème résolution Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à toute entité ou fonds géré par la SICAV Bright Cap Selection V Zen	10M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 21/02/2020	18/10/2018 Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 64.000 euros par émission de 640.000 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 0,25 euro (montant total de 160.000 euros) 29/01/2019 Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 41.666,70 euros par émission de 416.667 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 0,24 euro (montant total de 100.000,08 euros) 10/04/2019 Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 73.170,80 euros par émission de 731 708 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 0,205 euro (montant total de 150.000,14 euros)
AGE 21/08/2018 - 29ème résolution/30ème résolution Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à la SICAV Bright Cap Momentum Comfort	10M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 21/02/2020	29/01/2019 Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 104.166,70 euros par émission de 1.041.667 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 0,24 euro (montant total de 250.000,08 euros) 10/04/2019 Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 146.341,60 euros par émission de 1 463 416

DELEGATION	MONTANT MAXIMUM	Fixation du Prix	DUREE	Utilisation Date / Emission
				actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 0,205 euro (montant total de 300.000,28 euros)
AGE 21/08/2018 - 31ème résolution/32ème résolution Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à M. Jean-Marc Loiseau	10M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 21/02/2020	18/10/2018 Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 176.000 euros par émission de 1.760.000 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 0,25 euro (montant total de 440.000 euros)
AGE 21/08/2018 - 33ème résolution/34ème résolution Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à ING Luxembourg	10M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 21/02/2020	29/01/2019 Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 333.333,40 euros par émission de 3.333.334 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 0,24 euro (montant total de 800.000,16 euros) 10/04/2019 Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 463.414,80 euros par émission de 4 634 148 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 0,205 euro (montant total de 950.000,34 euros)
AGE 21/08/2018 - 35ème résolution/36ème résolution Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à toute entité ou fonds géré par la Française AM	10M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 21/02/2020	
AGE 21/08/2018 - 37ème résolution/38ème résolution Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à l'EURL Innovative Real Estate Investment	10M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 21/02/2020	
AGE 21/08/2018 - 39ème résolution/40ème résolution Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet	10M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 21/02/2020	

DELEGATION	MONTANT MAXIMUM	Fixation du Prix	DUREE	Utilisation Date / Emission
de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à Monsieur Fabrice Evangelista				
AGE 21/08/2018 - 41ème résolution/42ème résolution Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à toute entité ou fonds géré par Krietdbank Luxembourg	10M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 21/02/2020	
AGE 21/08/2018 - 43ème résolution/44ème résolution Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à toute entité ou fonds géré par Krietdbank Luxembourg	10M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 21/02/2020	
AGE 21/08/2018 - 45ème résolution Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	15% de l'émission initiale	Conditions de l'émission initiale		

*
* *